

L'agression de l'Etat stimule notre solidarité

Le mot de Jean Lesage est toujours d'actualité. "La reine ne négocie pas avec ses sujets", elle cherche à les affronter. Outre la police et les juges, l'état-patron a à sa disposition un parlement. Nous lui opposons notre solidarité. C'est la seule force que nous ayons. Elle doit être redoutable puisque l'état-patron se sert de son parlement pour la diviser.

Il a d'abord attaqué les travailleurs de la santé avec la loi 253. La solidarité du front commun est demeurée intacte. Il attaque maintenant les travailleurs de l'enseignement. Non seulement la solidarité du front commun est-elle toujours intacte mais l'agression de l'état-patron aiguillonne notre combativité. Mauvais calcul. En conscience, les travailleurs ne peuvent respecter une loi injuste. Ils l'a violent à tour de bras. Collectivement. Résultat: une possibilité de 88 millions de dollars d'amende.

L'état-patron a l'air ridicule avec sa bombe atomique. Au point que ses alliés naturels lui recommandent d'être sérieux: les commissions scolaires anglaises catholiques et protestantes, la plupart des commissions scolaires françaises dont la principale, la

CECM, la plupart des associations de principaux d'école anglaises et françaises, les commissaires aux différends, le Devoir etc.

Forcé de négocier

Tous ces groupes ou organismes recommandent à l'état-patron d'arrêter les poursuites, de verser les montants des indexations, de régler les lock-out illégaux, enfin de... négocier.

C'est la solidarité des travailleurs qui a forcé les alliés du gouvernement à adopter une telle attitude. L'état-patron est forcé de négocier: il vient de déposer de nouvelles offres aux enseignants.

Cette solidarité qui force l'état-patron à négocier sera encore plus grande dans les prochains jours. Les trois centrales réunissent leurs états généraux vers la fin de la semaine. Il est à prévoir que l'état-patron ait alors à faire face aux travailleurs du secteur public et du secteur privé réunis.

Il est à prévoir également que les travailleurs groupés s'attaquent ensuite au vrai problème: la loi C-73 qui matraque toute la classe ouvrière canadienne. Le coordinateur national de la campagne contre la loi C-73 M. Ed Johnston,



vice-président du CTC, était sceptique quant au degré de mobilisation des travailleurs. Depuis le 22 mars, il ne l'est plus. La manifestation

de la solidarité de la classe ouvrière canadienne, exprimée devant le parlement canadien l'a époustoufflé.

Il a maintenant la con-

viction que si cette solidarité se maintient, le gouvernement Trudeau sera forcé de retirer sa loi anti-travailleurs.

NOUS AUSSI

Un moyen d'action qui devient une entreprise rentable

Conçu au début pour soutenir le moral des troupes et comme moyen d'action contre le géant Power Corporation, l'initiative des grévistes du Nouvelliste de publier un hebdomadaire, "Le nouvel-lib," se révèle être rentable. Les 73 grévistes, publicitaires et journalistes, n'en demandaient pas tant. Même que les plus bas salariés du Nouvelliste gagnant plus d'argent en grève qu'au travail. Façon de parler car les syndiqués du Nouvelliste travaillent davantage que lorsqu'au travail. Du jour au lendemain, ils ont dû s'improviser co-gestionnaires, co-administrateurs, distributeurs, etc.

Parvenu maintenant à sa sixième édition, "Le nouvel-lib" fait donc maintenant largement ses frais. Son tirage se maintient autour de 30,000 exemplaires (le Nouvelliste tirait à 50,000), son nombre de pages a passé de 72 à 88 et les revenus publicitaires ne cessent de croître.

"Les publicitaires ont simplement transporté leurs clients d'un journal à l'autre, nous explique un porte-parole des grévistes, Marcel Aubry. Au début, quelques clients ne voulaient pas annoncer dans un journal de grévistes mais ils se rendent compte de plus en plus que c'est nous ou rien. Nous sommes le seul journal vendu dans la région et... publicitaires et journalistes font partis de la même unité de négociation. Ca aide sur tous les plans."

Projet d'expansion si...
Installée dans les locaux du

**Le Travail
publié par la CSN
produit par le service
de l'information**

**Coordonnateur: Pierre Julien
1001 rue Saint-Denis
Montréal
842-3181**

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



Conseil central de Trois-Rivières (voisin du Nouvelliste) l'équipe du "Nouvel-lib" songe à publier deux fois la semaine si le conflit s'éternise. Une de leurs revendications est déjà satisfaite: une meilleure qualité de l'information... qu'ils pratiquent chaque semaine, du moins selon les échos qu'ils ont de leurs lecteurs.

Il n'est par ailleurs pas question, du moins pour le moment, de maintenir le Nouvel-lib en vie advenant un règlement satisfaisant au Nouvelliste. Il ne s'agit que d'un journal de grève et tant mieux s'il est rentable. Les grévistes estiment qu'étant donné que le Nouvelliste est implanté depuis 56 ans dans la région, lecteurs et annonceurs y reviendraient rapidement.

Des groupes militants reprochent au "Nouvel-lib," puisqu'il est un journal de grève, de ne pas s'identifier assez aux travailleurs, de ne pas prendre ouvertement parti pour la classe ouvrière trifluvienne. A cela la majorité des grévistes répond que la Mauricie n'a pas une grosse tradition militante, que ce n'est pas l'endroit pour faire du journalisme de combat et qu'ils ne veulent pas se constituer en avant-garde. On peut soupçonner que "l'aile pratique" du syndicat, les publicitaires, préfère respecter l'idéologie de ses clients. Après tout, ce sont eux les principaux pourvoyeurs du fonds de défense professionnel.

Notons que la grève du Nouvelliste dure depuis le premier mars, que les négociations ont été rompues pendant une bonne partie du mois de mars et que le médiateur Roger Pilote a réuni les deux parties la semaine dernière. Un dénouement dans un sens ou dans un autre est attendu cette semaine.



Photo Fernand Demers, gréviste de CKVL

Conscientes du fait que le conflit de CKVL recouvre une dimension sociale importante, les trois centrales syndicales donnent leur entier appui aux 60 grévistes CSN de cette station de radio. Ils invitent les commmentaires à annoncer leurs produits ou leurs services à un autre poste de radio pendant la durée du conflit. Les centrales suggèrent de boycotter les lignes ouvertes de la façon suivante: garder le silence lorsqu'on obtient l'ani-

mateur-scab ou bout du fil. Tout le monde peut participer à cette action qui contribue à dépolluer les ondes. Il s'agit de composer 790-0851 ou 790-0751. La CSN-CEQ-FTQ saluent le courage et la conscience sociale de Matthias Rioux qui a été le seul à afficher sa solidarité concrètement, alors que les autres animateurs invités ont montré leur véritable couleur et sont devenus des scabs.

Hausse de 25% puis de 19% du prix du gaz

Les producteurs ne sont toujours pas convoqués devant la commission Pépin

Au lendemain de la proclamation de la loi anti-inflation, la compagnie de Gaz métropolitain annonçait une hausse de 25% du prix de son gaz. Le premier juillet prochain, elle annoncera une hausse supplémentaire de 19%.

L'association canadienne du gaz, qui évalue à 150,000 pieds cubes la consommation moyenne de gaz par année, estime qu'il en coûtait \$265 par année pour chauffer une résidence moyenne l'an dernier, \$328 cette année et \$390 l'an prochain. Une hausse totale de \$125.

Mais ce n'est pas fini. A valeur calorifique égale, le gaz ne coûte encore que 85% du prix de l'huile. Le ministre de l'énergie M. Allistair Gillespie s'est engagé à porter graduellement le prix du gaz au niveau de la valeur utilitaire de l'huile, en deux ou trois ans. Il faut donc s'attendre à une autre hausse de 15%.

Incidemment, il n'est pas question, à notre connaissance du moins, que les producteurs de gaz soient convoqués devant la commission anti-inflation pour justifier les hausses de prix

aussi abominables. De plus, l'Association canadienne du gaz n'a pas spécifié que ces hausses concernent également les chômeurs et les assistés sociaux. Cela va de soi.

EDITIONS PARTI-PRIS

"L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois"
En vente: \$10.
Boite postale 149
Station N
Montréal

L'idée d'un parti des travailleurs au Québec n'est pas neuve

Dans quelques jours, ce sera notre fête. Le premier mai. Cette fête n'est pas sans nous rappeler les tentatives faites dans le passé en vue de la mise sur pied d'un parti ouvrier. Le fait que cette idée prenne forme de plus en plus en ce moment ne doit pas nous faire oublier que d'autres ont travaillé à son élaboration bien avant nous. Les travailleurs du début du siècle ont même réussi à faire élire un représentant de la classe ouvrière au parlement d'Ottawa qui y a siégé pendant huit ans. Il est intéressant de connaître le chemin qu'ont suivi les travailleurs d'avant la première guerre pour en arriver à ce succès relatif. L'essentiel du texte qui suit est tiré du Cahier 1 de "Les politiques sociales et les travailleurs" de Yves Vaillancourt et Michel Pelletier.

Parallèlement aux organisations syndicales, il existe au Québec, de 1900 à 1915, des organisations de travailleurs à caractère plus spécifiquement politique, des partis ouvriers. Après avoir réfléchi sur les acquis et les faiblesses du mouvement ouvrier des deux dernières décennies du 19e siècle, les travailleurs québécois prennent conscience des inconvénients liés aux types d'organisation comme l'Ordre des Chevaliers du Travail, lesquelles cumulaient une vocation syndicale et une vocation politique. Il valait mieux confier à deux types d'organisations ces deux types de fonctions différentes bien que complémentaires. D'où les énergies déployées, au tournant du siècle, par les militants ouvriers, pour mettre sur pied une organisation politique autonome des travailleurs, capable de représenter ces derniers au parlement provincial ou au conseil municipal de Montréal.

Première tentative

La première tentative pour créer un parti ouvrier, au moins embryonnaire, remonte au mois de mars 1899. L'instigateur principal fut J.A. Rodier, typographe de métier et chroniqueur au journal La Presse. Ancien Chevalier du Travail, il devient l'ennemi de cette formation et partisan des unions internationales.

Déçu des partis traditionnels et prévoyant des élections fédérales en 1900, Rodier entrevoit l'occasion de créer un parti capable, avec une organisation et un programme minimal, de jouer le rôle de structure de soutien pour quelques candidatures ouvrières dans une grande ville comme Montréal.

Voici comment il présentait son projet le lendemain de la réunion de création du parti:

"Nous avons travaillé à mettre Laurier et Marchand à la tête du pays; tous les ouvriers ont travaillé de concert dans ce but. Les libéraux sont maintenant au pouvoir depuis trois ans. Où sont les réformes qu'ils nous avaient fait espérer? J'ai beau regarder attentivement, je n'en vois aucu-

ne. Devant cette ignorance de nos droits, des conservateurs et des libéraux, faut-il continuer à être divisés et s'attacher à l'un et l'autre des partis politiques actuels? Non, il faut former un groupe puissant à part, et défendre nos droits. Il faut aller en Chambre et au Conseil (municipal) et adopter nous-mêmes les réformes dont nous avons besoin."

L'organisation sur laquelle comptait s'appuyer Rodier est le Conseil fédéré des métiers et du travail ainsi que les clubs ouvriers de Montréal. En gros, le Conseil fédéré serait l'équivalent du Conseil du travail de Montréal de la FTQ, aujourd'hui, ou du Conseil central de Montréal de la CSN. Quant aux clubs ouvriers, ils sont issus des cellules (ou loges) implantées ici vers la fin du siècle dernier par les Che-

valiers du Travail. Elles regroupaient les travailleurs et les ménagères sur une base de quartier un peu à la manière de l'actuel RCM.

Plutôt une organisation qu'un parti politique

Dans les faits, en dépit de son nom de "Parti ouvrier", l'organisation mise sur pied en 1899, de même qu'en 1904, n'est pas un parti politique au sens strict, c'est-à-dire un instrument pour prendre le pouvoir en faisant élire une majorité de députés partageant le même programme. Dans le rapport des forces du temps, il s'agit plutôt d'une organisation dont le but est de faire siéger au parlement quelques représentants des travailleurs à côté d'une majorité de représentants de la bourgeoisie. C'est ainsi que lors de l'élection fédérale de 1900, le nouveau Parti ouvrier ne soutient qu'un seul candidat, Fridolin Roberge, président du Conseil fédéré, dans le comté ouvrier de Sainte-Marie. Il dut d'ailleurs essuyer une défaite cuisante aux mains d'Israël Tarte, candidat prestigieux du parti libéral. Cette défaite démobilisa les organisations du parti jusqu'en 1904.

Il faut noter ici que même si le candidat du Parti ouvrier est le prési-

dent du Conseil fédéré, les principes de ce Conseil interdisaient depuis 1897 la lutte politique partisane. Roberge ne fut pas appuyé par tous les membres de son exécutif, ce qui contribua en partie à sa défaite.

Programme électoral

Quoique promis à une existence éphémère, le Parti ouvrier de 1899 fit quand même connaître un programme électoral qui condensait les principales revendications de la classe ouvrière depuis vingt ans. Parmi les principales mesures avancées, on retrouve l'éducation gratuite et obligatoire, l'assurance d'état contre la maladie et la vieillesse, une loi établissant la responsabilité des patrons dans les accidents de travail, la journée de travail de huit heures, la prohibition du travail des enfants de moins de 14 ans, la nationalisation des industries donnant lieu à des monopoles, etc. En dépit de sa brève durée, le nouveau parti eut quand même le temps d'organiser des assemblées de chômeurs au Champ-de-Mars en 1899.

Dans un autre numéro, nous rappellerons la deuxième tentative des travailleurs pour former un parti ouvrier, au début du 20e siècle.



Le premier mai 1907, la police charge les travailleurs réunis au Champ de Mars pour écouter les orateurs socialistes tel Albert Saint-Martin. (Gra-

ture tirée de "L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois, édition Parti-Pris).

Amendes

\$18,000 aux patrons

de Woolworth

\$36,000 aux syndiqués de Heatex

Treize syndiqués de la compagnie Heatex de Ville Lasalle, en grève légale depuis le 11 septembre 75, ont été condamnés à des amendes totalisant \$5,450. pour avoir outrepassé une injonction limitant le nombre de piqueteurs à quatre par entrée. Et comme "l'initiative des membres d'un syndicat entraîne la responsabilité de celui-ci" le juge Alphonse Barbeau a condamné le syndicat des travailleurs de la Fabrication métallique (CSN) à une amende globale de \$30,000. Total: \$35,450.

Par ailleurs la compagnie F.W. Woolworth a été reconnue coupable "d'empêcher un groupe de travailleurs de se syndiquer" à sa succursale de Chicoutimi.

"Les agissements de l'employeur, écrit le juge Gaston Michaud dans son jugement ont placé les salariés devant une pénible alternative: ou le syndicat demeu-

re et le magasin reste fermé, ou le syndicat disparaît et les salariés retrouvent leur emploi avec en plus, une indemnité double." Devant une telle attitude qu'il a qualifié d'immorale, le juge n'a pu s'empêcher de condamner la compagnie au maximum prévu par la loi, c'est-à-dire... \$18,000.

Rappelons que le gérant de Woolworth à Chicoutimi a déclaré au tribunal que "les administrateurs n'était pas intéressés à fermer boutique mais ils ne voulaient pas non plus que l'idée de la syndicalisation se répande dans les autres magasins à travers le Canada".

Comme le soulignait le juge Barbeau aux syndiqués de Heatex: "Toute liberté ne peut s'exercer que dans les cadres de la loi." C'est pour ne pas se mériter d'outrage au tribunal que les syndiqués n'ont pas demandé de quelle loi il s'agissait.

Subventions

\$500,000 à United Aircraft

\$51,000 à Tricofil

La lecture des comptes publics nous apprend qu'en 1975, le gouvernement du Québec a versé la somme de \$500,000. à la compagnie United Aircraft (Pratt & Whitney) sous forme de subventions tandis que la coopérative autogérée Tricofil de Saint-Jérôme, elle, n'a reçu que \$51,000.

Intervenant en Chambre, le chef de l'opposition a trouvé curieux le fait que le gouvernement verse un si gros montant à une compagnie plutôt bien portante et si peu à la coopérative qui éprouve en ce moment un sérieux besoin de liquidité. Il s'est étonné de la générosité du gouvernement envers une multinationale établie depuis 70 ans et son manque d'enthousiasme pour une coopérative naissante.

Le ministre de l'industrie et du commerce M. Guy Saint-Pierre a répondu qu'en dépit de la sympathie

qu'il dit éprouvée pour le "projet Tricofil", il n'est jamais influencé par l'identité de l'entreprise qui lui demande une subvention, que cette entreprise soit à caractère multinational ou coopérative populaire n'a rien à voir et que de toutes façons, il n'est pas habilité à "dilapider les fonds publics". Car pour M. Saint-Pierre, Tricofil n'est pas rentable même si un analyste de la Société de développement industriel, M. Marcellin Labrecque est d'un avis contraire.

La firme de conseillers Poly-avis affirme elle aussi que l'usine de Saint-Jérôme serait rentable si le gouvernement voulait bien lui donner le petit coup de pouce nécessaire à l'achat de produits bruts dont elle a besoin pour produire et remplir les commandes qui lui sont déjà parvenues. Ces commandes sont de l'ordre de \$700,000.

Les profits de CIL passent avant la santé des travailleurs

A lire les publications officielles de la compagnie CIL, on constate qu'elle axe une partie importante de sa propagande sur le fait qu'elle dit ne compter que très peu d'accidents de travail. Or la mise sur pied d'un comité syndical de sécurité santé constitue le point majeur des revendications des 300 grévistes de CIL à Nitro près de Valleyfield.

A respirer toutes sortes d'émanations chimiques, ces travailleurs sont victimes de maux de tête, de vomissements, de vieillissement prématuré des os, de troubles de la colonne vertébrale et de crises cardiaques. Sur ce dernier point, une étude effectuée par le cardiologue Ramon Lange de l'université de Milwauki révèle que les ouvriers d'usines d'explosifs sont victimes de troubles cardiaques dans une proportion de cinq pour cent, alors que parmi la population en général, chez des gens du même âge, ces troubles n'existent que dans une proportion de 0.6%.

Les profits avant le droit à la vie

En avril 1975, les actionnaires de CIL rejetaient une proposition, présentée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, visant à adopter des mesures de sécurité pour protéger la santé et la vie des travailleurs. Six mois plus tard une explosion tuait huit travailleurs et en blessait autant à la succursale de McMasterville. Six mois plus tôt, une autre explosion, cette fois à la succursale de Calgary, faisait six morts et trois blessés.

Si les actionnaires de CIL ne reconnaissent pas le droit à la vie et le droit à la santé pour les employés, la loi québécoise, elle, ne l'admet qu'à certaines conditions. Pour obliger un employeur à constituer un comité de sécurité, il faut qu'il y ait eu dans l'année 25 accidents par millions d'heures travaillées. S'il existe de tels comités à Calgary et à McMasterville, c'est que CIL n'a pas pu cacher ses morts. Les survivants ont demandé que ce comité soit intégré dans la convention collective. Ça aurait constitué un droit acquis qu'il aurait été difficile pour la compagnie de remettre en question par la suite. Elle a donc refusé de l'intégrer dans la convention. Si un an après les hécatombes, le taux de 25



Photo Pierre Julien

Les gars de CIL sont bien décidés de ne pas perdre leur santé pour gagner leur vie. A gauche le président du syndicat, Roger Grimmard.

accidents par millions d'heures travaillées n'est pas atteint, la force de la loi ne prévaudra plus et le comité de sécurité sera dissout.

La compagnie cache des victimes

Les travailleurs de Nitro, eux, partent d'encore plus loin: il n'y a pas eu de mort dans l'année. De plus, la compagnie prétend que le taux d'accidents prévu pour que la loi s'applique n'a pas été atteint. N'entrent pas dans ses barèmes ceux qui doivent quitter l'ouvrage pour une demi-journée parce que le mal de tête est intolérable. N'entrent pas non plus dans ses barèmes ceux que la poudre noire fait vomir ou rend, à moyen terme, impuissant sexuellement, ceux qui développent des maladies de peau (la "rash") et ceux qui font des crises cardiaques. Car pour la compagnie, n'importe qui dans la vie peut avoir mal à la tête, à l'estomac, faire de l'eczéma ou avoir des troubles cardiaques. Ceux qui se font arracher la tête par une explosion sont considérés, à la rigueur, comme accidentés du travail.

C'est pourquoi les contremaitres font des pressions sur les malades et les blessés légers pour qu'ils viennent poinçonner, quitte ensuite à ce qu'ils retournent chez-eux. De cette façon CIL-Nitro s'est toujours maintenue en-deça du 25 accidents annuels par millions d'heures travaillées.

L'an dernier, comble de cynisme, elle a invité ses employés à un souper aux "beans" pour fêter l'événement. Inutile de dire que les travailleurs ont boycotté la fête.

Une grève a ceci de bon qu'elle permet de réfléchir. Réunis la semaine dernière au conseil central de Valleyfield pour faire le point sur la question de la santé, quelque 80 grévistes se sont rendu compte que le comité patronal de

sécurité est une mascarade. Ils ont comparé les conditions de travail dans chacun des départements pour constater qu'elles étaient précaires partout. Ils ont comparé les revendications adressées individuellement au pseudo-comité de sécurité pour constater qu'elles sont demeurées à peu près sans réponse. Ils ont comparé leur état de santé pour constater qu'à la chaufferie on souffre de surdité, qu'à la chambre de TNT on vomit et on saigne du nez régulièrement, qu'à tel département on a mal à la tête en permanence, qu'à tel autre on est victime de maladies de la peau, etc.

D'un côté les profits de CIL, de l'autre, leur santé. Que faire?

Se tourner vers l'état? le représentant du service de génie industriel de la CSN, Claude Mainville, a rappelé aux grévistes que l'état n'est pas particulièrement neutre, que l'imparfaite loi sur l'amiante a été acquise par la force de la solidarité et qu'une étude de l'institut de recherches appliqués du travail (Irat) prouve que le nombre de travailleurs qui meurent au travail chaque année n'est pas de 300 comme l'affirme la très gouvernementale Commission des accidents du travail mais de 3,000. Les grévistes ont fait le lien entre ces constatations et leur demande d'inspection auprès du Service d'hygiène du ministère de l'Environnement, demande qui est restée dans la brume gouvernementale.

Ne comptons...

Les travailleurs de CIL ont donc conclu qu'ils ne devaient compter que sur leurs propres moyens en mettant sur pied un comité SYNDICAL de sécurité-santé; un comité bien structuré dont toutes les actions reposeraient sur la volonté réunie de tous les travailleurs de l'usine pour changer les conditions malsaines de travail.